

Mathurin Lambert - Curé de Gidy - Guillotiné le 26 Messidor An II

L'abbé Mathurin Lambert, curé de Gidy a été une des nombreuses victimes de la Terreur.

Un de ses arrière petits neveux, le colonel André Billard (1872-1963), a communiqué au journal du Loiret, paru en 1936, les renseignements ci-dessous, puisés pour la plupart aux archives nationales. Ces renseignements sont complétés par l'étude de l'abbé Michel Gand parue en 1978 dans le Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Mathurin Lambert

Le 6 Août 1715, l'année même de la mort de Louis XIV, naissait à Jargeau, Mathurin Lambert, petit-fils de Mesmin Lambert, marchand tailleur d'habits en cette ville, enterré dans l'église Saint Vrain par messieurs du Chapitre.



Acte de naissance de Lambert

Mathurin était le 7^{ème} enfant et son frère Victor (né en 1719), le 10^{ème} d'une nichée de 15 enfants dont beaucoup moururent en bas âge.

En 1740, Mathurin était acolyte et Victor, clerc.

En 1741, Mathurin, ordonné, était vicaire à Chilleurs et en 1744, vicaire à Rébréchien ; son frère Victor, d'abord vicaire à Loury, devenait curé de Cercottes en 1749.

En 1760, Mathurin était nommé curé de Gidy. Il mariait, le 3 août 1779, à Gidy, une de ses nièces, Marie-Anne

Lamès le 25 septembre de la même année, une fille naissait aux jeunes mariés ; le bon oncle avait dû presser les choses pour régulariser à temps des amours quelque peu prématurées.

En 1793, Victor, le curé de Cercottes, mourait le jour même où l'on descendait les cloches de son église pour les fondre en canons. Selon d'autres témoignages, il serait mort en 1791.

Pour en revenir à Mathurin Lambert, curé de Gidy, il avait, par peur, ou par ignorance, ou par gallicanisme exagéré, accepté la Constitution civile du clergé. Prêtre « jureur » ou « assermenté », il avait pu, par la suite, demeurer dans sa paroisse en 1792-93-94.

Pas très brave, sans doute, mais fidèle à son roi comme à son Dieu, il laissa échapper, après l'exécution du Roi le 21 janvier, quelque propos qui furent cause de sa perte.

L'étude de 1978 de l'abbé Michel Gand apporte quelques précisions sur la cause de l'interrogatoire du curé Lambert. Selon cette étude, pour exciter le zèle des patriotes, on avait envoyé dans le district de Beaugency le citoyen Aignan, agent national près du district d'Orléans.

Venu à Gidy, Aignan recueillit les plaintes des habitants contre leur curé : 'Jean Etienne et Foucault Bourré, officiers municipaux ainsi que ceux de Bernard et Bourgeois. De même le sieur Tuffe avait déposé que Lambert, après avoir prêté le serment constitutionnel, lui avait dit : 'Je veux bien prêter serment pour avoir 1200 livres ; je recommencerai si on me donne le double'. Ces faits ont été attestés'.

Aignan employa également un autre moyen pour perdre le curé : il interrogea les enfants du catéchisme.

Son interrogatoire

Dénoncé par la Municipalité de Gidy, en 1794, il fut interrogé à Orléans, par Deschamps, membre du Conseil général de la commune d'Orléans, « notable », le 15 Prairial an II (5 mai 1794).

- Comment te nommes-tu ?

- Mathurin Lambert

- Quel est ton âge ?

- Né le 6 août 1715

- Quelles sont tes fonctions ?

- Curé depuis 34 ans

- L'étais-tu à Gidy en Beauce ? Où demeures-tu actuellement ?

- Je demeure chez M Geoffroy où j'ay un pied-à-terre, où habite ma sœur, rue Sainte Catherine, n°..., section des piques...

- Crois-tu qu'il (Louis XVI) était coupable et qu'il fut un scélérat ?

- Je n'en sais rien...

- Cependant on déclare que tu as dit aux enfants de la 1^{ère} communion de la cy-devant paroisse, en 1793, le dimanche qui a suivi le jugement et l'exécution de Capet, étant à faire le catéchisme et voyant deux enfants qui en avaient la relation : « Otez cela d'ici, mes enfants il est heureux ; il a souffert comme Jésus-Christ ; c'est horrible ; et ce sont des gueux qui l'ont fait mourir ». Comment peux-tu détruire cette déposition ?

- Je la détruis en disant que j'ay dit à l'enfant : « Ce n'est pas le tems de le lire et j'ai suivi mon catéchisme sans plus mot dire ».

- Cependant tu attestes que tu as ajouté : « Mes enfants, il ira en Paradis. Demain, je dirai la messe pou lui. ». Est-ce vrai ?

- Je ne m'en souviens pas...

- N'as –tu pas dit qu'il n'y avait que le diable qui opérait actuellement ?

- Non

- Lorsque les officiers municipaux de la commune de Gidy se sont présentés chez toi, pour te demander tes clefs, à l'effet d'enlever les effets à l'usage de ta cy-devant église qui étaient enfermés dans la sacristie, tu es accusé d'avoir dit à l'un de ces mêmes officiers municipaux : « Sors d'ici, je regarde la municipalité comme la boue qui me sort des pieds ».

Qu'as-tu à répondre ?

- Ce n'est pas dans ces termes là ; c'est dans le temps qu'ils me demandèrent à faire l'inventaire du mobilier, des ornements au nombre de onze, me menaçant, en jurant de me frapper, à cause que je voulais un inventaire et non en me demandant les clefs que je leur ai données dans la suite pour les enlever.

- N'as-tu pas une maison dans la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle ?

- Non, elle appartient à ma sœur...

Signé Lambert, Deschamps, notable.

A l'interrogatoire de Deschamps était jointe une des pièces suivantes :

Le testament, où Mathurin Lambert léguait à sa domestique Marguerite Barrier « le lit garni de la cuisine, bois de lit et rideaux, deux douzaines de serviettes, six nappes, une douzaine de drap à son choix » et veut « que la présente donation qu'elle a bien méritée depuis 26 ans qu'elle est à mon service, soit exécutée dans toute sa forme et sa teneur... » (daté du 12 février 1792).

Sa condamnation

Il semble probable que le vieillard avait cherché asile à Orléans, chez sa sœur.

Il paraît pourtant qu'il retourna à Gidy, car son dossier mentionne qu'il fut arrêté à Gidy et conduit par des gendarmes à la maison d'arrêt du Séminaire d'Orléans, par arrêté du Comité de Sûreté générale, du 14 Messidor an II (26 juin 1794). Son affaire ne traîna pas ; Fouquier-Tinville avait hâte de délivrer la République une et indivisible de contre-révolutionnaires aussi dangereux que coupables !

Le curé de Gidy fut mis en route sur Paris, écroué à la Conciergerie et déféré devant le Tribunal. Son affaire fut menée bon train, comme le fait voir le réquisitoire suivant :

« Lambert : Préveau d'avoir provoqué par ses discours la dissolution de la représentation nationale, le mépris des autorités constituées et le rétablissement de la royauté : « Je regarde la Municipalité de Gidy, disait Lambert, comme la boue de mes souliers ; elle n'est composée que de brigands. Je vous écrazerai la cervelle ou vous m'écraserez la mienne, disait-il aux citoyens de la commune de Gidy, au milieu de ses fonctions sacerdotales ».

Enfin, en parlant de la mort du tyran, il disait : « Ceux qui l'ont fait mourir sont des gueux, des scélérats » et autres propos...

Là-dessus, le tribunal condamna Mathurin Lambert à mort, le 25 Messidor an II (13 juillet 1794) à 10 heures du matin.

Dès le lendemain, 26 Messidor (14 juillet), il était exécuté place du Trône, date glorieuse pour les petits neveux du martyr.

Mathurin Lambert fut jeté dans la fosse commune de Picpus, avec les 1400 victimes de la place du Trône du 10 juin au 27 juillet 1794.

Quatorze jours plus tard, roulait la dernière charrette de victimes, à laquelle allaient succéder celles de l'incorruptible, des juges et de l'accusateur public...

Le cimetière de Picpus

Du 14 juin au 27 juillet 1794, pendant la Grande Terreur, 1306 personnes, d'origines sociales diverses, âgées de 16 à 85 ans, sont exécutées place du Trône Renversé (actuelle place de l'Île de la Réunion).

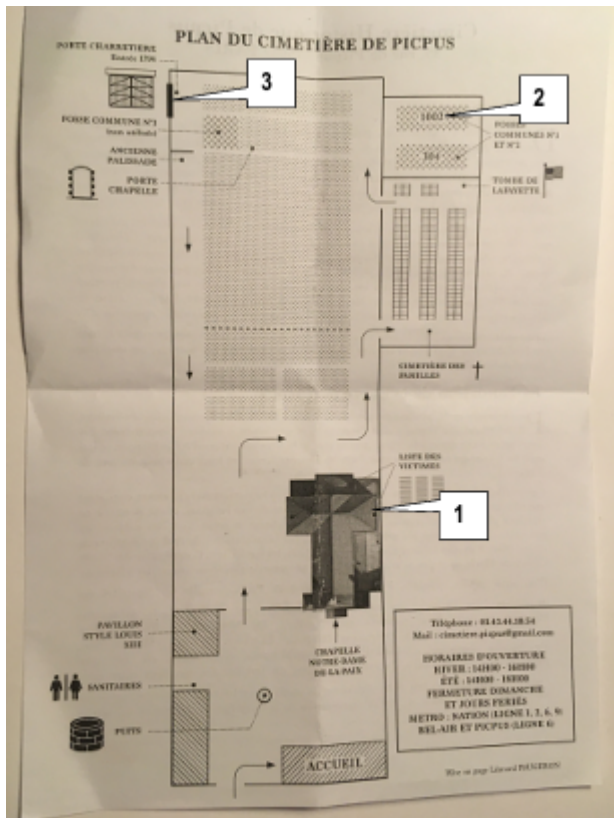
Leurs cadavres étaient jetés, la nuit, en cachette, dans deux fosses communes creusées à la hâte au fond du jardin d'un ancien couvent réquisitionné. Et tout sera fait pour que ces tragiques événements tombent dans l'oubli.

Peu de temps après, néanmoins, plusieurs membres des familles des suppliciés se réunirent discrètement et parvinrent à localiser l'emplacement des fosses grâce à une demoiselle Paris, dont le père et le frère avaient aussi été guillotines, et qui avait eu le courage de suivre, la nuit, l'ignoble charrette contenant leur corps jusqu'à mur de Picpus.

Ces familles achetèrent secrètement l'enclos des fosses, puis les terrains avoisinants et, constatant que tous ces malheureux avaient été enterrés sans aucun service religieux, et que personne ne viendrait plus jamais se recueillir sur leurs tombes, firent le projet d'un lieu consacré au recueillement et à la prière, qui prit forme d'abord, par la restauration de la chapelle existante depuis 1640.

Puis elles sollicitèrent un Ordre Religieux, les Sœurs de la Congrégation des sacrés Cœurs de Marie et de Jésus, afin qu'une prière perpétuelle s'élève en faveur des suppliciés.

C'est ainsi que ce cimetière (35 rue de Picpus), seul cimetière privé de Paris, recueille les dépouilles des descendants des victimes.



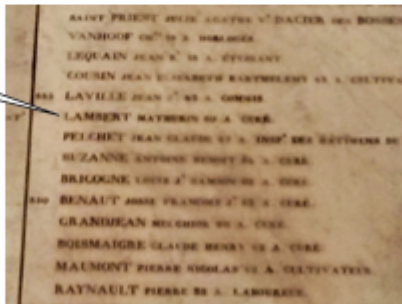
Plan du cimetière au 35 rue de Picpus à Paris

1 - Nom du curé Lambert

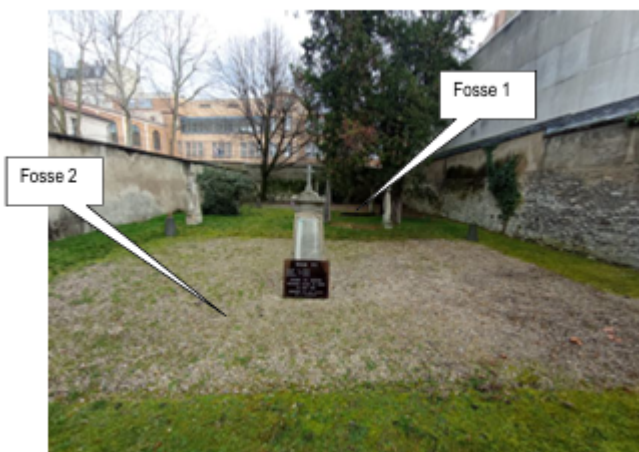


Liste des victimes côté Est

N° 846
Lambert Mathurin



2 – Fosses communes



Les deux fosses communes, de 8m de profondeur, contiennent 1306 corps.

197 femmes dont 7 religieuses, 16 carmélites, 51 ex-nobles, 123 femmes du peuple.

1109 hommes dont 108 gens d'Eglise, 108 ex-nobles, 136 gens de Robes, 178 gens d'Epée, 579 gens du peuple.

3 – Porte charretière



Porte d'entrée des charrettes dans le mur de Picpus.

A proximité de cette porte, il existait la « Grotte Chapelle » des Dames Chanoinesses de St Augustin en 1794. Les fossoyeurs en firent leur bureau pour faire l'inventaire des vêtements dont ils dépouillaient les victimes.

Sources

Fiche remise à l'entrée du cimetière de Picpus : Texte de Jean-Jacques Faugeron et mise en page Léonard Faugeron.

Merci à Gilles Champdavoine (membre LBE) pour l'extrait du journal du Loiret de 1936.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais Numéro hors-série 1978 de l'abbé Michel GAND

